

VILLE  DE LYON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2016/2252

Programmation financière 2016 au titre de la politique de la ville - volet habitat, GSUP investissement et fonctionnement - Changement d'objet pour une subvention allouée en 2013 à l'Association « PIMM'S Lyon Agglomération ».

Direction du Développement Territorial

Rapporteur : M. LE FAOU Michel

SEANCE DU 4 JUILLET 2016

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 7 JUILLET 2016

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 27 JUIN 2016

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 7 JUILLET 2016

DELIBERATION AFFICHEE LE : 13 JUILLET 2016

PRESIDENT : M. COLLOMB Gérard

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme BRUGNERA, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. BRUMM, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme DOGNIN-SAUZE, M. DURAND, Mme REYNAUD, M. LE FAOU, Mme RIVOIRE, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. GRABER, Mme FRIH, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme LEVY, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme PICOT, Mme BERRA, M. BERAT, M. TOURAINE, M. COULON, Mme FONDEUR, Mme BURILLON, M. PELAEZ, M. LEVY, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, M. BOUDOT, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. FENECH (pouvoir à Mme ROUX de BEZIEUX), M. BRAILLARD, Mme MANOUKIAN (pouvoir à Mme RABATEL), M. HAVARD (pouvoir à Mme BERRA), Mme de LAVERNEE (pouvoir à Mme SANGOUARD), M. ROYER

ABSENTS NON EXCUSES :

2016/2252 - PROGRAMMATION FINANCIERE 2016 AU TITRE DE LA POLITIQUE DE LA VILLE - VOLET HABITAT, GSUP INVESTISSEMENT ET FONCTIONNEMENT - CHANGEMENT D'OBJET POUR UNE SUBVENTION ALLOUEE EN 2013 A L'ASSOCIATION « PIMM'S LYON AGGLOMERATION ». (DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 13 juin 2016 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Par délibération n° 2015/1195 du 9 juillet 2015, vous avez approuvé le plan d'équipement pluriannuel de la Ville de Lyon qui comprend le projet « Enveloppe de subvention soutien aux initiatives locales – Politique de la Ville ».

Par délibération n° 2015/1606 du 23 novembre 2015, vous avez approuvé la convention territoriale de Lyon formalisant des objectifs de solidarités et de réduction des inégalités territoriales sur le territoire lyonnais. Elle s'inscrit dans le cadre du Contrat de Ville 2015-2020 de l'agglomération lyonnaise, signé le 2 juillet 2015, qui fixe les orientations politiques et stratégiques de l'agglomération pour la réduction des inégalités territoriales, définit la nouvelle géographie prioritaire et formalise les axes du projet de territoire intégré et les déclinaisons thématiques en tenant compte du nouveau périmètre de compétence de la Métropole de Lyon.

Les engagements inscrits dans la convention territoriale 2015-2020 de Lyon traduisent la volonté réaffirmée et renforcée de mobiliser l'ensemble des politiques publiques en capacité de faire converger leurs ressources et moyens d'action au bénéfice des projets développés dans les quartiers de la géographie prioritaire.

Cette convention organise la territorialisation de l'action publique locale et formalise les modalités de son adaptation aux enjeux de développement des territoires. Elle permet de renouveler l'engagement pour 2015-2020 des principales politiques publiques locales permettant de concourir à la réduction des inégalités territoriales en matière d'emploi, d'éducation, de santé, de développement économique, de culture, de sécurité et de prévention de la délinquance, d'habitat et de cadre de vie. Elle intègre également de nouveaux engagements sur les champs de la petite enfance, du sport, de l'économie sociale et solidaire.

Les différents signataires de la convention territoriale de Lyon traduisent un élargissement du partenariat intégrant désormais l'Etat, y compris l'Education Nationale, la Métropole de Lyon, la Région Auvergne/Rhône-Alpes, la Caisse d'Allocations Familiales du Rhône, l'Agence régionale de Santé Auvergne/Rhône-Alpes, Pôle Emploi, la Caisse des Dépôts et Consignations et ABC HLM.

La programmation 2016 s'inscrit dans ce nouveau cadre contractuel, mais aussi dans un contexte caractérisé par de fortes contraintes sur les finances publiques locales accentuées par la diminution sensible des financements de l'Etat et de la Région au titre de la politique de la ville.

Nous souhaitons cependant maintenir notre niveau d'engagement dans les quartiers les plus en difficulté de notre ville car la cohésion sociale et urbaine constitue un facteur déterminant pour le développement équilibré et l'attractivité de la ville et son agglomération.

L'élaboration de la programmation financière 2016 répond à la double volonté de poursuivre la mobilisation des moyens de droit commun sur les objectifs du Contrat de Ville et de poursuivre la simplification des procédures à l'égard des professionnels locaux et des associations grâce à des appels à projets thématiques communs dans le cadre des dispositifs contractualisés, quelles que soient les lignes budgétaires concernées.

C'est la raison pour laquelle les actions thématiques financées sur les crédits spécifiques de la politique de la ville sont intégrées aux programmations respectives des dispositifs thématiques correspondants et font l'objet de projets de délibération distincts soumis simultanément à l'approbation du Conseil municipal.

Par conséquent, les crédits spécifiques de la politique de la ville ne viennent qu'en complément des moyens de droit commun pour faciliter la territorialisation de l'action publique et l'adaptation de l'offre de services aux besoins des personnes les plus en difficulté.

Au-delà des actions inscrites dans les programmations financières des dispositifs thématiques et dans les conventions-cadres récemment renouvelées pour la période 2015-2020 avec les centres sociaux, MJC et maisons de l'enfance, les crédits spécifiques du Contrat de Ville permettent également de financer des actions complémentaires d'accompagnement à la mise en œuvre des projets de territoire relevant de la géographie prioritaire d'intervention de la politique de la ville, c'est à dire des actions qui permettent de :

- améliorer la vie quotidienne des habitants, dans le cadre de la GSUP (gestion sociale et urbaine de proximité), au moyen de projets contribuant à améliorer le cadre de vie en agissant sur les logements, les parties communes des immeubles et les espaces extérieurs ;

- renforcer le lien social en luttant contre l'isolement des publics les plus fragiles, en proposant des temps festifs et conviviaux qui mobilisent le plus grand nombre d'habitants et permettent de faire vivre la mixité sociale, culturelle et intergénérationnelle ;

- valoriser les quartiers et leurs habitants, à travers des projets contribuant à la dynamique de développement des quartiers, mais également à leur ouverture vers l'extérieur, leur intégration dans la ville et l'émergence de représentations positives ;

- favoriser l'insertion sociale des personnes les plus fragiles en permettant d'améliorer l'accès aux droits et le rapprochement des services publics de droit commun, en proposant des actions collectives complémentaires aux logiques d'accompagnement individuel, ainsi que par des actions facilitant l'apprentissage de la langue française.

Outre les actions retenues lors de la séance du Conseil municipal du 6 juin dernier et menées par des partenaires associatifs ; des projets de travaux, d'aménagement de logements, d'espaces extérieurs sont également portés par des bailleurs sociaux ou des associations, ces projets remplissent les objectifs d'amélioration du cadre de vie quotidien des résidents des quartiers prioritaires, et sont donc fondés à bénéficier de financements au titre de la politique de la ville.

Les actions figurant dans les tableaux ci-après relèvent de crédits de fonctionnement (entretien d'espaces extérieurs ouverts au public) ou de crédits d'investissement (amélioration de l'habitat conduite par Grandlyon Habitat, Alliade Habitat et la SACVL).

SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT

Arrd(s)	Structure maitre d'ouvrage	Intitulé de l'action	Montant proposé en euros	LC 41783 (subventions de fonctionnement aux établissements publics)	montant alloué en 2015 en euros
7 ^e Gerland	Grandlyon Habitat 2, place Francfort CS 13754 69444 Lyon Cedex 03	Accompagnement à l'entretien des espaces sur utilisés quartier de Gerland	6 000	6 000	6 000
9 ^e Duchère	Grandlyon Habitat 2, place Francfort CS 13754 69444 Lyon Cedex 03	Démarche collective et structuration d'un collectif de locataires résidence Alizée à la Duchère	7 500	7 500	0
	Totaux		13 500	13 500	6 000

SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT

Arrd(s)	Structure maitre d'ouvrage	Intitulé de l'action	Montant proposé en euros	"subventions d'équipement aux organismes publics" (bâtiments et installations)	"subventions d'équipement aux associations et organismes de droit privé" (bâtiments et installations)	subvention 2015 en euros
SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT AUX BAILLEURS SOCIAUX						
7 ^e Gerland	Grandlyon Habitat 2, place Francfort CS 13754 69444 Lyon Cedex 03	Soutien à l'amélioration des logements occupés, Cité Jardins Lyon 7 ^e	5 000	5 000		10 000

7 ^e Gerland	Grandlyon Habitat 2, place Francfort CS 13754 69444 Lyon Cedex 03	Fonds de petits travaux suite à actes de vandalisme, sur les parties communes et aires de jeux, Cité Jardins Lyon 7 ^e	12 000	12 000		10 000
7 ^e Gerland	Grandlyon Habitat 2, place Francfort CS 13754 69444 Lyon Cedex 03	Changement des bancs Cité Jardins Lyon 7 ^e	17 500	17 500		0
8 ^e Etats- Unis	Alliade Habitat 173, avenue Jean Jaurès 69007 LYON	Résidence Pressensé - Reprise des montées d'escaliers	7 500		7 500	0
8 ^e Etats- Unis	Grandlyon Habitat 2, place Francfort CS 13754 69444 Lyon Cedex 03	Chantiers d'insertion relatifs à la rénovation des parties communes Etats-Unis Lyon 8 ^e	14 500	14 500		36 500
8 ^e Etats- Unis	Grandlyon Habitat 2, place Francfort CS 13754 69444 Lyon Cedex 03	REU Etats-Unis (Remise en état de logements Etats- Unis dans le cadre de l'insertion)	32 000	32 000		32 000
8 ^e Mermoz Langlet- Santy	Grandlyon Habitat 2, place Francfort CS 13754 69444 Lyon Cedex 03	Insertion rénovation logements et parties communes Mermoz – Langlet-Santy	59 900	59 900		
8 ^e Moulin à Vent	Alliade Habitat 173, avenue Jean Jaurès 69007 LYON	Création d'une aire de jeux résidence Les Ecoles	10 000		10 000	0
8 ^e Moulin à Vent	SACVL (Société Anonyme de Construction de la Ville de Lyon) 36, quai Fulchiron 69005 LYON	Résidence Albert Laurent - Aménagement des espaces extérieurs	65 000		65 000	0
9 ^e Duchère	Grandlyon Habitat 2, place Francfort CS 13754 69444 Lyon Cedex 03	Soutien à l'amélioration des logements occupés, la Duchère (La Sauvegarde et le Plateau, hors barres 520 et 530)	7 500	7 500		7 500
9 ^e Vergoin et Gorge de Loup	Alliade Habitat 173, avenue Jean Jaurès 69007 LYON	Résidence 80-82 avenue Sidoine Apollinaire: transformation des espaces extérieurs pour les rendre plus attractifs (n° 82) et installation d'un abri pour les vélos et scooters (au n° 80)	18 750		18 750	0
total bailleurs sociaux / total par ligne de crédit impactée			249 650	148 400	101 250	96 000

Par ailleurs, par délibération n° 2013/5995 du 25 novembre 2013, le Conseil municipal a attribué une subvention d'investissement de 11 000 € au bénéfice de l'Association « PIMM'S Lyon Agglomération » (Point Information Médiation Multi-Services). Cette subvention était destinée à aider cette association à installer une climatisation au siège, situé place Dumas de Loire à Lyon 9^e.

Pour des raisons techniques, ce projet n'a pu aboutir. Néanmoins, le PIMM'S accueille du public dans différents locaux situés en quartiers prioritaires de la politique de la ville et des travaux de rénovation et de propreté sont devenus nécessaires au fil des ans. En remplacement du projet d'origine, le PIMM'S a proposé à la Ville de Lyon d'utiliser le bénéfice de la subvention obtenue pour des travaux divers dans ses trois antennes de Vaise, Mermoz et Etats-Unis (peinture...). Aussi, je vous propose d'accéder à la requête du PIMM'S et de signer avec cette association une nouvelle convention relative au changement d'objet de la subvention attribuée en 2013.

Vu les délibérations n° 2013/5995 du 25 novembre 2013, n° 2015/1195 du 9 juillet 2015 et n° 2015/1606 du 23 novembre 2015 ;

Vu lesdites conventions ;

Vu l'avis du Conseil des 7^e, 8^e et 9^e arrondissements ;

Oùï l'avis de la commission Urbanisme, Logement, Cadre de Vie, Environnement ;

DELIBERE

1. La programmation financière 2016 des actions spécifiques inscrites au titre du Contrat de Ville 2015-2020 de l'agglomération lyonnaise et de la convention territoriale de Lyon et figurant dans les tableaux ci-dessus, est approuvée.

2. Les conventions mixtes d'investissement susvisées, établies entre la Ville de Lyon, GrandLyon Habitat, Alliade Habitat, la SACVL et le PIMM'S Lyon Agglomération sont approuvées.

3. La convention mixte de fonctionnement susvisée, établie entre la Ville de Lyon et GrandLyon Habitat, est approuvée.

4. M. le Maire de Lyon est autorisé à signer lesdits documents.

5. Les dépenses en résultant, soit 13 500 euros en fonctionnement et, conformément aux dispositions arrêtées au plan d'équipement pluriannuel, 249 650 euros en investissement, seront prélevées sur les crédits inscrits au budget de l'exercice en cours, comme suit :

▪ Pour les dépenses de fonctionnement :

- 13 500 euros sur la ligne de crédit n° 41783 – nature 65737 – fonction 520.

▪ Pour les dépenses d'investissement :

- 148 400 euros – nature 204172 – fonction 520,
 - 101 250 euros – nature 20422 – fonction 520 - programme Pilotage
- opération 60034525.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

M. LE FAOU